

Intitulé de la formation

LE DROIT DE L'USAGER, LA MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION ACTIVE DE L'USAGER : UN CASSE-TÊTE ?

Donner des droits aux usagers fréquentant les institutions ou services sociaux ou médico-sociaux semble être une évidence aujourd'hui. Petit à petit, les institutions mettent en place les outils obligatoires. Toutefois, cette finalité ne garantit pas l'exercice des droits comme l'impose la loi 2002-2. Qu'en est-il de la participation active? comment la mettre en place réellement? Ses premières questions sont les enjeux que cette formation va tenter d'appréhender

Public

- cadre, cadre intermédiaire, coordinateur travaillant dans les structures sociales et médico-sociales

Objectifs

- Faire le point sur les droits des usagers aujourd'hui
- définir la notion de droit des usagers et le cadrer dans les missions d'un établissement
- Aborder la question des droits en miroir avec la notion de devoir
- appréhender l'exercice des droits comme une dynamique institutionnelle, un outil de management

Modalités pédagogiques

- des apports de connaissances immédiatement soutenues par des exemples concrets ou des applications pratiques pour intégrer un savoir-faire,
- des apports par l'exploitation de support : études de situations, de documents amenés par les stagiaires, illustrations
- des échanges réguliers s'appuyant sur des exemples et des situations vécues afin de faciliter les liens avec sa réalité quotidienne

Calendrier

- La formation est organisée sur 4 demi-journées soit 12 heures de formation.
Prochaine session les 8, 13, 20 et 27 juin 2012.

Coût Financement entreprise OPCA 300 € / personne.
Financement personnel 180 € / personne.